AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_103-DE Reçu le 12/07/2022 Publié le 12/07/2022



DELIBÉRATIONS N°103 CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022

DEL 2022.07.06/103

Thème:

ZAC LES QUARTIERS DU 15/9 Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents:

Objet:

AREA: Cessions de parcelles au profit de la Ville

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation:

Étaient représentés :

Date: 29/06/2022

Affichage: 29/06/2022

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANF

Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Nombre de membres du conseil municipal

<u>Absents excusés:</u>

En exercice:

33

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine

DAERDEN

Présents:

29

Nombre de

Secrétaire de séance :

suffrages exprimés:

33

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022.07 103-DESSBAUM Reçu 1**Rapporteur:** Richard NUSSBAUM Publié le 12/07/2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment

ses articles L 2241-1 et suivants,

vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et

notamment l'article L 1111-1,

yu la délibération du conseil municipal n°2014.12.18/234 du

18/12/2014 attribuant la concession de la ZAC « Cœur de ville » (ancienne dénomination de la ZAC « des quartiers du 15/9 ») à la SPL AREA PACA (ancienne dénomination de la SPL AREA

REGION SUD),

VU le traité de concession de la ZAC notifié à la SPL AREA PACA le

11 février 2015,

CONSIDERANT la réalisation d'aménagements par la SPL AREA PACA (comme

convenu au projet de ZAC) concernant les parcelles suivantes : AK 457 (abords de la chaufferie du réseau de chaleur), AM 448 (médiathèque et archives municipales) et AM 447 (marché

couvert),

CONSIDERANT que les aménagements ont été remis, au fur et à mesure de leur

achèvement, à la Ville pour être affectés à un service public,

CONSIDERANT que les parcelles AK 457, AM 448 et AM 447 (propriétés de la SPL

AREA REGION SUD) doivent à présent être rétrocédées à la Ville

par acte authentique,

CONSIDERANT que l'avis des Domaines a été sollicité pour apprécier les

valeurs vénales de ces biens qui ressortent à 1 € symbolique pour la parcelle AK457, à 327 000 € pour la parcelle AM447 et à

2 666 000 € pour la parcelle AM448

CONSIDERANT l'accord de l'AREA REGION SUD pour la rétrocession de ces

parcelles à l'euro symbolique,

CONSIDERANT les travaux de la commission Urbanisme - Développement

économique & Numérique, réunie le 04/07/2022,

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_103-DE Reçu le 12/07/2022 Publié de 12/07/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles AK 457, AM 448 et AM 447 par rétrocession de la SPL AREA REGION SUD,
- D'accepter que ces acquisitions s'effectuent à l'euro symbolique,
- De préciser que les frais d'acte notarié seront supportés par la SPL AREA REGION SUD,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

ZAC LES QUARTIERS DU 15/9 DEL 2022.07.06/103

PUBLIÉE LE: 1 2 JUIL. 2022

e Maire

Arnaud MURGIA